

Session du 12 octobre 2020

Intervention de Marie-Hélène Chouteau

Protection de l'enfance
ODPE

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues,

Le rapport de la chambre régionale des comptes appelle à une plus grande exigence de notre collectivité vis-à-vis de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, qui devrait accomplir un rôle stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de la protection de l'enfance.

Je cite :

- « Les travaux de préparation [des formations plénières] sont réalisés sans le coordonnateur des juges », alors qu'il possède un rôle incontournable dans la protection de l'enfance.
- La lettre annuelle d'évaluation ne peut pas « permettre une évaluation des politiques publiques relatives à la protection de l'enfance », car elle délivre trop peu d'informations
- « En matière de formation, [l'ODPE] n'établit ni le programme pluriannuel des besoins, ni le bilan annuel dont la législation prévoit la publicité ». Par conséquent, les réunions annuelles ne dressent qu'un état des lieux et ne sont pas en mesure de faire des propositions éclairées.

La chambre pointe l'insuffisance des moyens dédiés à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance.

- Les effectifs « équivalents à moins d'1 ETP, ne sont pas suffisants »
- Les « conditions actuelles ne permettent pas de formuler des propositions et avis éclairés sur la mise en œuvre des politiques publiques »

Mes collègues l'ont exprimé tout à l'heure : nous devons, immédiatement, prendre les mesures rectificatives. Donner plus de moyens à l'ODPE pour son fonctionnement. C'est une décision rapide, et simple à mettre en œuvre. C'est pourquoi nous proposons de voter une ligne budgétaire dédiée à cette instance et à ses missions. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé et que nous vous invitons à adopter.

Merci